

DELIBERATION DD2025_134

| Nombre de membres du conseil | |
|---------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 51 |
| Votants | 69 |
| Pouvoirs | 18 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 12 décembre 2025

LE 18 décembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RÉHABILITATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SECTEUR "PR VÉLODROME" - VILLE DE PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. FOUCHIER, M. DUCENE, M. MALLET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, Mme LANDON, M. PALEM, Mme CHERBERO

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. MOISSAT
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
M. REYNET donne pouvoir à M. TALLET
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTIER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme FAURE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MARSAC donne pouvoir à M. BARROUX
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme DOAT
M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. AUDI
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

RÉHABILITATION ET MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SECTEUR "PR VÉLODROME" - VILLE DE PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que suite à l'aménagement du quartier d'affaires à Périgueux, il devient nécessaire de calibrer les équipements d'assainissement au développement de ce secteur. Les caractéristiques actuelles du poste de relevage « Vélodrome » qui reçoit les effluents de ce quartier nécessitent d'être sécurisées au vu de la pollution nouvellement collectée. Sur ce même secteur, composé des rues du Vélodrome, du Rugby, de l'Association, du Tennis et Gilbert et Claude Nozières, le patrimoine assainissement est composé d'un réseau unitaire (685 ml), de 3 postes de refoulement (PR Association, PR Vélodrome et PR Rugby) et de 5 déversoirs d'orage. Par temps de pluie, ce secteur participe donc aux déversements d'eaux usées dans la rivière l'Isle.

Que pour réduire ce phénomène, le Grand Périgueux soutient un programme prévisionnel d'investissement favorisant les travaux de réhabilitation des réseaux et notamment la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Considérant qu'en 2023, le Bureau d'études HYDRAULIQUE Environnement a été retenu pour étudier à la fois le dimensionnement des ouvrages de collecte en lien avec le développement du quartier d'affaires et également la mise en séparatif des réseaux sur le secteur suivant :

- Rue du Vélodrome
- Rue du Rugby,
- Rue de l'Association,
- Rue du Tennis
- Rue Gilbert et Claude Nozières.

Qu'au vu de la complexité et du coût de la mise en conformité de la rue Alphée Mazieras, combiné à l'incertitude qui persiste quant au devenir des bâtiments existants, il a été décidé de ne pas réaliser les travaux sur cette rue dans le cadre de cette opération.



Que les travaux envisagés consistent en :

- La pose de 960 ml de canalisations d'eaux usées diamètre 200 mm,
- la création de 81 tabourets de branchements,
- la mise en conformité de 57 habitations (séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, suppression des fosses septiques).
- La réparation ponctuelle du réseau unitaire existant sur 210 ml (celui-ci deviendra ensuite un réseau d'eau pluvial strict),
- La suppression des 5 déversoirs d'orage,
- La suppression des 3 postes de refoulement existant,
- La création d'un nouveau poste de refoulement rue de l'Association.

Que cette opération répond à deux objectifs. Le premier est de fiabiliser la collecte des eaux usées en lien avec l'aménagement du quartier d'affaires par la création d'un nouveau poste de refoulement (« PR Association », d'une capacité de 810 Equivalents Habitants avec un débit de pointe de 25 m³/h). Le second permet de poursuivre la politique d'investissement du Grand Périgueux visant à réduire les déversements d'eaux usées par temps de pluie dans l'Isle grâce à la déconnexion de 21 240 m² de surfaces actives (zones imperméables : voiries et toitures) par la création d'un réseau séparatif sur ces 5 rues. Le plan des travaux est joint en annexe.

Considérant que dans ce cadre d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible, au titre du 12^{ème} programme, d'apporter une participation financière à ces investissements d'optimisation du système d'assainissement de Saltgourde.

Que l'enveloppe financière estimative de cette opération est la suivante :

| Opération Mise en séparatif du secteur Vélodrome à Périgueux | | | | |
|--|--------------------|---|------------|--------------------|
| DÉPENSES PRÉVISIONNELLES | | RECETTES PRÉVISIONNELLES | | |
| Nature | Montant | Financeur | Taux | Montant |
| Etudes (MOE, géotech, topo, contrôle branchements, etc.) | 90 000 € | Agence de l'Eau (AEAG) | 30% | 27 000 € |
| Contrôles et essais | 20 000 € | | 30% | 6 000 € |
| Contrôle de branchements post-travaux | 10 000 € | | 30% | 3 000 € |
| Réseaux assainissement Eaux usées | 830 000 € | | 30% | 249 000 € |
| Travaux mise en séparatif en privé | 500 000 € | | 50% | 250 000 € |
| Poste de refoulement PR Association | 110 000 € | | 30% | 33 000 € |
| Réseaux assainissement Eaux pluviales | 200 000 € | | 30% | 60 000 € |
| divers et imprévus | 30 000 € | | 30% | 9 000 € |
| | | AEAG : animation convention particuliers | forfait | 114 000 € |
| | | Total financeur | 42% | 751 000 € |
| | | Avance remboursable AEAG (taux 0%) | 29% | 512 000 € |
| | | Autofinancement - Grand Périgueux | 29% | 527 000 € |
| Total | 1 790 000 € | Total | | 1 790 000 € |

Considérant que concernant la réhabilitation et la mise en conformité du réseau d'assainissement secteur Vélodrome à Périgueux, l'opération nécessite plusieurs phases d'interventions. Le planning prévisionnel est le suivant :

- Consultation des entreprises : décembre 2025 – février 2026,
- Analyse des offres reçues : mars 2026
- Notification de l'entreprise retenue : mai 2026
- Démarrage possible des travaux : septembre 2026
- Mise en service du nouveau réseau d'assainissement et poste de refoulement : septembre 2027.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de lancer l'opération de travaux de réhabilitation et mise en conformité du réseau d'assainissement secteur PR Vélodrome - Ville de Périgueux ;
- Décide de réaliser les travaux de mise en conformité des habitations en partie privative sur le secteur concerné par ces travaux sous condition de notification d'une convention bipartite entre le propriétaire et le Grand Périgueux ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 12ème programme ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

| | |
|--|------------------------------------|
| Délibération publiée le 19/01/2026 | Pour extrait conforme |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/01/2026 | Périgueux, le 19/01/2026 |
| Le secrétaire de séance Christian LECOMTE | Le Président, Jacques AUZOU |